

**Compte rendu de la séance de travail
Ministère délégué au développement rural
Lundi 12 mai 2008, Alger**

Cette réunion de travail fait suite aux premiers échanges entre le CNASEA et Cités Unies France. Une mission commune a donc été organisée les 11 et 12 mai 2008, en vue de rencontrer les autorités algériennes concernées par le programme de renouveau rural (ministère du développement rural et ministère des collectivités locales) afin de voir dans quelle mesure les collectivités locales françaises, à travers la coopération décentralisée, pourraient venir en appui à la mise en œuvre de ce dispositif.

1. Participaient à la réunion :

- partie algérienne-

Ministère délégué au développement rural

M. Rachid Benaïssa, Ministre délégué en charge du développement rural

Mme Fatiha Djehiche, chef de cabinet du ministre

Mme Nora Medjdoub, conseillère auprès du ministre

M. Tayeb Kamel, conseiller auprès du ministre

Ministère délégué aux collectivités locales

M. Brahim Djéffal, chef de cabinet du ministre, empêché au dernier moment, nous a reçu le lendemain pour être informé de nos conclusions auxquelles il a entièrement souscrit.

- partie française-

Cités Unies France

Monsieur Georges Morin, président du groupe-pays Algérie

Madame Linda Naïli, chargée de mission, pôle Méditerranée

Ambassade de France à Alger (Service de Coopération et d'Action Culturelle)

M. Pierre Yves Bertrand, attaché de coopération

M. François Géraud, chargé de mission coopération décentralisée

CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles)

M. Thomas Rüger, chargé de mission pour les questions internationales, Cnasea (France).

2. Objet de la réunion

Evaluer les conditions de mobilisation de la coopération décentralisée française dans le cadre de la politique algérienne de renouveau rural.

3. Présentation de Cités Unies France (CUF), par Georges Morin, président du groupe-pays Algérie

"Cités Unies France est un réseau national de collectivités locales françaises engagées dans la coopération décentralisée. Près de 500 collectivités françaises, de tout échelon (communes, intercommunalités, départements, régions) y sont adhérentes. Pendant plus de 30 ans, l'association était présidée par Bernard Stasi, ancien Ministre et Médiateur de la République. Elle est aujourd'hui présidée par Charles Josselin, Sénateur et ancien Ministre de la coopération.

L'animation du réseau se fait principalement à travers les groupes-pays, qui réunissent les collectivités françaises travaillant sur un même pays. Ces groupes sont présidés par un élu. Georges Morin, délégué du maire de Gières (Isère) aux coopérations méditerranéennes, préside depuis 1999 le groupe-pays Algérie. La coopération décentralisée franco-algérienne compte environ 37 partenariats, les domaines d'interventions sont larges et relèvent du champ de compétences des collectivités locales.

C'est Thomas Rüger, lors d'une réunion du groupe-pays Algérie qui a informé CUF de ce programme de renouveau rural. Intéressés par cette dynamique, nous avons souhaité organiser une mission en vue de rencontrer les initiateurs de ce programme et de voir comment les acteurs de la coopération décentralisée (et en particulier les départements) pourraient venir en appui à ce dispositif. "

4. Présentation par M. Rachid Benaïssa, Ministre délégué en charge du Développement Rural

Ce Programme a été adopté en 2006 par le gouvernement algérien. Le ministre rappelle d'abord le contexte général national et international et les enjeux pour le pays et, particulièrement pour la population rurale, qui représente plus de 40% de la population : nécessité de stabiliser les populations, de mobiliser les jeunes, de rendre les territoires ruraux attractifs et de valoriser les atouts de ces territoires.

Les objectifs majeurs sont : la meilleure gouvernance des territoires ruraux, la modernisation des villages, la diversification des activités économiques et la protection/valorisation des ressources naturelles et du patrimoine.

Le ministre insiste sur les aspects innovants de la politique de renouveau rural :

- elle se base sur le développement du territoire et l'initiative locale (cellules communales d'animations rurales, APC),
- le gouvernement a retenu une approche intersectorielle (18 secteurs ministériels impliqués), intégrée (mobilisation et mise en synergie des moyens et dispositifs existants), et déconcentrée : processus de décisions au plus près des populations (chef de daïra, wali) et dans la transparence. Afin de renforcer la confiance des citoyens dans les politiques publiques locales en Algérie, une attention particulière a été apportée sur ce dernier point dans l'élaboration de la politique de renouveau rural : tous les acteurs et partenaires de cette politique ont ainsi accès à une information complète sur les projets déposés, sur le processus de sélection, et sur les montants financiers accordés à chacun d'entre eux.

La mise en œuvre de cette politique repose sur trois outils spécifiques :

- **Le projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI)**. Elaborés à l'échelle communale, les PPDRI constituent l'outil principal de mise en œuvre de la PRR. Ils sont la traduction de l'approche « intégrée » de la PRR. Il s'agit de projets de développement local, assis sur un diagnostic du territoire, comprenant un volet d'investissements à usage collectif (secteur public) et un volet d'investissements à usage individuel (secteur privé), s'appuyant sur les 4 axes stratégiques de la PRR : Amélioration des villages et des ksours, diversification des activités et des revenus, valorisation des patrimoines matériels et immatériels, gestion des ressources naturelles.

Le processus de sélection des projets proposés dans le cadre des PPDRI comprend quatre étapes :

- Identification des projets individuels ou collectifs proposés, **à l'échelle communale**, par une **cellule d'animation rurale** ouverte à tout type d'acteurs (élu, associations, entreprises, etc.),
 - Un **Comité de confirmation, à l'échelle de la Daïra**, opère une vérification de cohérence et de pertinence des projets proposés,
 - Un **comité technique de validation au niveau de la Wilaya** permet l'accès à divers dispositifs de financement. Ceux-ci favorisent le développement de partenariats public-privé. Les projets individuels obtiennent un soutien (garanties accordées par l'État aux prêteurs) pour accéder aux financements conventionnels comme ceux de l'ANSEJ (Agence Nationale de soutien à l'Emploi de Jeunes), des banques, etc. Les projets collectifs peuvent être intégrés aux Plans de développement communautaires et bénéficier des financements de l'État prévus dans ce cadre.
 - Approbation par le wali
-
- **Le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI PSRR)** : véritable outil partagé de gouvernance et de suivi de la PRR, permettant de mettre en ligne à disposition des différents acteurs impliqués l'ensemble des informations sur la programmation et la réalisation des projets. Les 1541 communes algériennes disposent d'un mot de passe pour accéder à ces informations.
L'intérêt d'un tel outil : crédibiliser l'initiative, assurer la transparence et gain de temps pour l'analyse de la mise en œuvre du dispositif.

- **Le Système d'aide à la décision pour le développement rural durable (SNADDRD)** : il met à la disposition des décideurs (les secteurs ministériels et les walis) l'ensemble des informations connues de chaque secteur sous forme quantitative (statistiques) ou d'indicateurs de développement rapportés à la moyenne nationale ou régionale, couplé à un système d'information géographique. Le système d'aide permet ainsi de visualiser la situation de chaque commune, daïra, ou wilaya par rapport aux indicateurs moyens de développement et d'identifier les dynamiques en place. Ainsi il est possible de mettre en évidence des domaines d'intervention prioritaires, ou de vérifier la pertinence des projets par rapport aux situations connues.

Enfin, **un programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique** accompagne la mise en œuvre de la PRR sur plusieurs aspects :

- formation des différents acteurs impliqués (administrations, acteurs techniques et économiques)
- mobilisation de l'enseignement supérieur (universités) et de la recherche autour des questions du développement rural durable
- formation professionnelle aux nouveaux métiers ruraux
- mobilisation du secteur associatif
- mobilisation de la coopération internationale, sur chacun des différents aspects.

5. L'état d'avancement de la PRR et la dynamique initiée :

Après une année expérimentale (2007), l'année 2008 est une année de consolidation de la mise en œuvre des PPDRi avant une généralisation prévue pour la période 2009-2013.

- Mobilisation d'un panel de formateurs en janvier 2008 destinés à redéployer vers les acteurs locaux les principes de la PRR et de la mise en œuvre des PPDRi. A ce jour environ 16000 personnes ont été touchées,
- Production des instructions présidentielles en janvier 2008 pour mobiliser au niveau des Wilaya les services déconcentrés de l'Etat
- Interventions régulières du MDDR dans les modules de formation des Chefs de Daïra avec le ministère des collectivités locales
- Des PPDRi ont été initiés dans l'ensemble des wilaya : 4 600 projets sont actuellement recensés dans le SI PSRR, répartis sur 941 communes, et touchant une population de plus de 2 millions de personnes.

6. Echanges et orientations retenues

Des partenaires français (en particulier le CNASEA, et l'IAMM – Institut agronomique méditerranéen de Montpellier-) ont contribué à la réflexion préalable à la mise en place de la PSRR. Les autorités algériennes souhaitent un appui complémentaire des collectivités territoriales françaises, également expérimentées en matière de développement rural.

6.1. Les aspects relatifs à la coopération décentralisée.

Les éléments d'information sur les projets présents dans le SI PSRR font état de difficultés à deux niveaux particuliers :

- L'élaboration du diagnostic de territoire qui est souvent approximatif, voire absent,
- L'ingénierie de projet : difficultés à monter des projets conformes au dispositif prévu.

La PRR repose sur une dynamique de projets de territoires, bien connue en France des Collectivités locales.

L'intervention de collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale pourrait donc se concevoir sur ces aspects, en apportant un **appui et un transfert de savoir faire** sur :

- **L'animation de projet de territoire (ingénierie territoriale), en particulier sur la réalisation de diagnostic concerté**
- **L'identification et la formulation de projets de développement dans les domaines du tourisme rural, de la valorisation des productions agricoles, etc.**

Impliquée dans une stratégie d'envergure nationale pilotée par l'Etat algérien, la coopération décentralisée française pourrait ainsi **intervenir dans un cadre de cohérence et de synergie qui la rendrait particulièrement lisible et visible.**

L'implication des collectivités locales françaises dans le cadre de la coopération décentralisée est donc vivement souhaitée pour la mise en œuvre de la PRR.

6.2. Les éléments d'approche convenus.

6.2.1. Le cadre de référence :

Pour construire la relation de coopération décentralisée, il a été admis lors de la séance de travail que le cadre de cohérence et de synergie le plus adapté était :

- côté algérien : la wilaya, sous l'autorité du/ à travers le Wali, qui dispose à la fois de la légitimité, des moyens d'action et de la vision d'ensemble des PPDR en cours de montage sur le territoire de la wilaya.
- coté français : le département, sous l'autorité du/ à travers le président du Conseil général. L'expérience acquise par les départements sur les questions de développement rural et les compétences qu'ils peuvent mobiliser au sein de leur territoire (notamment dans les pays et territoires Leader +) en font des interlocuteurs pertinents des wilayas sur ces problématiques.

L'accompagnement des territoires ruraux algériens dans la mise en place de leurs stratégies de développement gagnerait donc à s'inscrire dans le cadre formalisé de conventions de coopération décentralisée entre départements français et wilayas algériennes.

Au sein de chaque wilaya et au sein de chaque département intéressés à coopérer, seront identifiés des territoires prêts à s'engager dans une coopération technique s'intégrant dans les principes de la PRR.

6.2.2. Le mode opératoire :

- le MDDR en lien avec le ministère des collectivités locales identifieront les wilayas prêtes à s'impliquer dans une coopération décentralisée venant en appui à la mise en œuvre de la PRR
- CUF mobilisera les collectivités locales françaises (notamment à travers son groupe-pays Algérie) et prendra l'attache de l'Association des Départements de France (ADF) pour organiser une journée d'information et de présentation de la PRR. Cette réunion pourrait permettre d'identifier les collectivités locales et tout particulièrement les départements intéressés à participer à cette initiative.
- Une mission d'élus français pourra être organisée en Algérie pour prendre connaissance sur le terrain de la PRR et établir les premiers contacts avec des Walis.
- De part et d'autre, dans les wilayas et dans les départements, des territoires seront identifiés pour initier une coopération. Il est proposé de démarrer modestement avec quelques projets pilotes. Ces territoires devront être sélectionnés en fonction de leur motivation à coopérer et de leur capacité à initier une démarche PPDR : diagnostic de territoire, formulation de projet, mise en œuvre, etc. Ces territoires identifieront les thématiques de projets en références aux axes de la PRR.
- L'ambassade de France en Algérie (SCAC) apportera son appui aux démarches de coopération visant à accompagner la PSRR (information et mobilisation des acteurs concernés, soutien aux missions des collectivités françaises en Algérie et à leur recherche de partenaires, etc.)

Petit lexique

- **A.P.C** : Assemblée populaire communale (= conseil municipal)
- **chef de daïra** : sous-préfet
- **daïra** : arrondissement
- **ksour** : pluriel de ksar, village fortifié
- **wali** : préfet
- **wilaya** : département

L'administration territoriale en Algérie

Territoire	Assemblée	Chef de l'exécutif
Commune	Assemblée populaire communale (APC)	Le président de l'APC (= maire)
Daira		Le chef de daira (= sous-préfet)
Wilaya	Assemblée populaire de wilaya (APW)	Le wali (= préfet)

Photos

Salle de réunion au Ministère du développement rural à Alger : présentation par le ministre de la politique de renouveau rural en Algérie.



De gauche à droite : M. Rachid Benaïssa (ministre délégué au développement rural), Georges Morin (Cités Unies France), Thomas Rüger (CNASEA), Pierre-Yves Bertrand (SCAC- Ambassade de France), François Géraud (SCAC – Ambassade de France).



De gauche à droite : M. Rachid Benaissa, M. Georges Morin, Mme Fatiha Djehiche (chef de cabinet du ministre délégué au développement rural) et Thomas Rüger.